RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE LABENNE
NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tel. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le 16 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Madame CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de HERVE Sophie, SABAROTS Valérie et TAUZIN Marie-France qui ont donné respectivement pouvoir à DUBOS Christelle, CHESSOUX Stéphanie, et COURRIBET Julie.

Absent(s) excusé(s) : DARRIBERE Patrick

Après avoir procédé à l'appel des membres, Madame la Maire désigne Philippe FABRE en qualité de secrétaire de séance.
Elle soumet à l'approbation le dernier procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.
Elle fait part du rajout à l'ordre du jour d'une question relative à une convention de passage pour Enedis.
Puis Madame la Maire communique les décisions prises par elle en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil :

- Pour le maché de travaux lié à la restructuration du restaurant scolaire en médiathèque :
  - Avenant n°2 pour la maitrise d'œuvre PLUS + 45 000 € HT qui porte le marché à 138 671,25 € HT.
  - Avenant n°2 pour le lot Sol LINO TAPIS qui prévoit une avance forfaitaire de 30 %
  - Avenants n°2 et 3 au lot 4 Cloisons attribué à F.M.S. respectivement de 4 500 et 3097 € HT qui portent le montant du marché à 99 617,01 € HT.
  - Avenant n°5 au lot 1 (désamiantage / GTM, + 672,80 € HT qui porte le montant du marché à 261 985,33 € HT.

- Pour le marché de travaux Amélioration du Complexe Sportif :
  - Avenant n°3 au lot 1 VRD LAUSSU – 600 € HT qui porte le marché à 48 803,91 € HT.
  - Avenant n°1 au lot 10 SUDELEC – 396,82 € HT qui porte le marché à 26 304,20 € HT.

- Pour la construction de la salle de Sports Doux et le nouvel Espace Jeunes :
  - Avenant n°3 au lot 1 VRD EIFFAGE + 2 526,40 € HT, avenant n°4 pour + 2 594,88 € HT, avenant n°5 pour 1 160 € HT pour un nouveau montant de marché de 275 115,44 € HT.
  - Avenant n°1 pour la maitrise d'œuvre LIGNE Architecture + 20 000 € HT pour un nouveau montant de marché porté à 93 600 € HT.

- Demande d'une subvention au Conseil Départemental des Landes d'un montant de 10 169 € pour la réalisation des feux tricolores de la rue des Marguerites au titre des aides liées aux amendes de police.

- Demande d'une subvention au Conseil Départemental des Landes au titre du FEC (Fonds d'Equipement des Communes) pour le mobilier de l'Espace Jeunes, somme sollicitée de 5 000 €.

2026-09-16-01/54 CESSION DE TROIS LOTS AU LOTISSEMENT DOMINETTE

Monsieur COLOMES, adjoint aux finances, fait part de la proposition de la Commission de Finances pour le prix de cession des 3 terrains au lotissement Dominette rue du Marais.
Lot 1 (1 760 m²) : 210 000 €
Lot 2 (1 121 m²) : 260 000 €
Lot 3 : (716 m²) : 230 000 €
Monsieur COLOMES précise que le prix est forfaitaire et ne peut être ramené au m², tant les terrains sont disparates, en pente, et que seule une partie est constructible.
Adopté à l'unanimité.

2026-09-16-02/55 CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LA CONTRIBUTION A L'EPFL

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, **approuve** le versement de 15 217 € pour le financement d'une partie de la contribution versée par l'EPFL, le complément étant pris en charge par MACS.

2026-09-16-03/56 CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LA MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Suite à l'adhésion de MACS au Syndicat GEOLANDES qui gère les étangs landais et qui concerne Moliets, Messanges, Azur, Soustons, Seignosse et Tosse, suite à la reprise du Syndicat SIPA qui gère le lac du Port d'Albret et qui concerne les communes de Vieux-Boucau et Soustons, suite à la mise en place d'une mission liée à la cybersécurité au sein du service commun informatique de MACS, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le nouveau montant de l'attribution de compensation pour un montant de 753 738,37 € dès 2027.

2026-09-16-04/57 DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BP CAMPING 2026

Xavier DELPUECH, conseiller délégué au Camping Municipal présente les nécessaires ajustements budgétaires liés à la dotation d'amortissement (+ 4 000 €) d'une part, et à des opérations d'ordre (+ 6 000 €) d'autre part. (et + 2 400 € pour la réintégration d'écriture pour frais d'études).
Par ailleurs, le compte 7062 est débité d'un montant de 13 017,65 € pour créditer le compte provision pour risques (perte des loyers antérieurs 2021/2022).
Adopté à l'unanimité.

2026-09-16-05/58 REGULARISATION D'UNE INCOHERENCE AU COMPTE DE LIAISON

Le conseil municipal **adopte à l'unanimité** la régularisation suite à une anomalie de reprise d'excédents en … 2005.

2026-09-16-06/59 REGULARISATION DE SURAMORTISSEMENT

Régularisation d'écritures d'ordres (369 €) **adoptée à l'unanimité**.

2026-09-16-07/60 SOLIDARITE AUX COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES

Madame la Maire rappelle l'été catastrophique vécu par les communes du Nord des Landes et du Sud Girondin suite aux incendies.
L'association des Maires de France organisant un fonds de solidarité, elle propose que la Commune de Labenne verse 2 000 euros.
Adopté à l'unanimité.

2026-09-16-08/61 AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE LOTISSEMENT DU DOMAINE DE LA FOUGERE

Monsieur FABRE, Adjoint à l'urbanisme, rappelle le contexte du projet de réalisation de 66 logements sur le terrain du Domaine de la Fougère, qui a obtenu l'accord des services de l'Etat pour la partie traitement des Espaces Naturels mais qui devait présenter le projet et l'autorisation de défrichement à une enquête publique. L'enquête s'est déroulée au cours de l'été et le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable en rappelant les engagements de la Commune sur les mesures de compensation.

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de l'avis favorable du Commissaire Enquêteur et **approuve** le projet.

2026-09-16-09/62 COMPOSITION DU CST – ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans le cadre des élections des représentants du personnel aux instances représentatives de la Fonction Publique Territoriale, le conseil municipal confirme la composition du C.S.T. à 5 membres titulaires dans une configuration paritaire parfaite.

Adopté à l'unanimité.

2026-09-16-10/63 CONVENTION MACS/COMMUNE DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Les conseillers municipaux, **à l'unanimité, approuvent** la convention de mise à disposition du matériel informatique (tableau digital et tablettes entre autres) au bénéfice des enfants des écoles de Labenne. Madame la Maire rappelle que la nouvelle gouvernance de MACS a souhaité que les tablettes restent à l'école pour diminuer autant que possible le temps d'écran des enfants.

2026-09-16-11/64 PAIEMENT DES JOURS DE CONGES POUR UN AGENT EN SITUATION DE MISE EN RETRAITE

La règle générale étant le non-paiement des congés payés, le conseil municipal autorise le versement des indemnités de congés, dans le respect des règles textuelles, lorsque l'agent a été placé en situation de retraite sans avoir pu poser ses congés avant de partir.

Adopté à l'unanimité.

2026-09-16-12/65 CONVENTION DE MANDAT POUR LA FACTURATION PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS

Les conseillers **approuvent à l'unanimité** le principe de confier à l'ONF, lors des ventes de bois communaux, la possibilité de procéder à l'émission de factures pour le compte de la Commune.

2026-09-16-13/66 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION AVEC ENEDIS – PARCELLE C 2658

Le conseil municipal **approuve à l'unanimité** une convention de passage pour un transformateur déplacé de quelques mètres Chemin de Matecul, lieudit Aygue Rouye (sur le site de la station d'épuration).

Séance levée à 19h45.

A Labenne, le 17 Septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe FABRE

La Maire,

Stéphanie CHESSOUX

MAIRIE DE LABENNE (Landes)